



Problème transaction entre particulier

Par Ollivier

Bonjour à tous,

par avance merci pour la lecture de mon sujet.

J'ai effectué une vente d'un appareil électroménager (machine à laver). La machine, bien qu'âgée, fonctionnait parfaitement. La transaction s'est réalisée chez moi, la machine était débranché et prête à partir.

11 jours après la transaction, je reçois un message m'informant que la machine ne fonctionne pas. EDIT : Et que c'est la première fois qu'il utilise la machine, 11 jours après la vente. Vente que j'ai accéléré car il n'avait plus de machine. Sans penser à mal, j'ai quand même un peu de difficulté à comprendre le contexte.

Nous échangeons quelques messages pour essayer de comprendre si c'est un problème d'utilisation et il m'indique qu'elle fait sauter les plombs chez lui. Très étonné, je demande quelques infos complémentaires puis je reçois en réponse des photos de démontage par un pro, qui trouve une pièce HS.

Je propose donc de rembourser la machine mais me vois opposer une facture de la réparation.

Je refuse le paiement de la facture. Depuis je suis harcelé par messages. Les échanges sont fermes mais courtois.

Suis-je dans mon droit de refuser de payer cette facture ?

Merci,
Bonne journée

Par ITERNITY1979

Bonjour Ollivier

Vous n'êtes pas à l'origine de l'intervention d'un professionnel donc vous êtes en droit de refuser le remboursement de cette facture.

Si l'acheteur est procédurier je vous conseille de lui envoyer un courrier recommandé pour lui proposer reprise de l'appareil et le remboursement du paiement.

Si le harcèlement continue n'hésitez pas à préciser dans le courrier que cela doit cesser.

Ines

Par Ollivier

Merci Inès pour votre réponse.

Je me suis inquiété à la lecture du site économie.gouv.fr concernant la garantie des vices cachés.

"La garantie des vices cachés couvre tout achat d'un produit neuf, d'occasion et reconditionné, excepté pour les biens issus de ventes aux enchères. Le délai pour agir est de deux ans à compter de la découverte du vice.

Pour faire jouer la garantie, vous devez pouvoir démontrer que le défaut affectant le bien était non apparent, de nature à compromettre l'utilisation et antérieur à la vente.

Dans le cadre d'un achat d'un bien d'occasion ou reconditionné, fournir cette preuve peut s'avérer délicat. Aussi, pensez bien à toujours inspecter un objet de seconde main avant de conclure la vente et procéder au paiement.

Notez que le vendeur est responsable des vices cachés, quand bien même il ne les connaissait pas au moment de la

vente."

Infos complémentaires :

Valeur de la transaction : 80?

Facture de réparation pièce et MO : 177?

Par ITERNITY1979

Hello,

L'acheteur vous a signalé le problème 11j après la vente et a fait appel directement à un professionnel sans attendre votre retour,il lui appartient donc de prouver que c'est un vice caché.

Entre nous,vu le prix de la réparation par rapport au prix de vente, il est légitime que vous refusiez le remboursement des réparations alors que vous auriez pu reprendre l'appareil en panne et avec 80+177e l'acheteur avait de quoi acheter un appareil en magasin avec une garantie.

C'est donc à l'acheteur de prouver que la machine était déjà en panne à l'achat avec un vice caché pour prétendre au remboursement des réparations.

Formalisez cela par courrier recommandé pour avoir l'esprit tranquille et cela aidera à faire cesser le harcèlement par message.

En tout cas, il y'a encore des vendeurs honnêtes sur internet,ça donne de l'espoir

Ines

Par Ollivier

Merci encore pour votre retour rapide.